

Gisors, le 4 juin 2012

Monsieur Arnaud MONTEBOURG  
Ministre du Redressement Productif  
127, rue de Grenelle  
75007 - PARIS

CABINET DU MAIRE

Affaire suivie par : Corinne NOVARINI

Tél. : 02.32.27.60.50

Nos réf. : CN/194/2012

**Objet : Suppression d'emplois sur le site MERCK & Co**

Monsieur le Ministre,

En ma qualité de Président du collectif de défense du site et des salariés du groupe MERCK & Co à Eragny sur Epte, j'ai déjà eu l'occasion d'attirer l'attention du Ministre du Travail sur le devenir de cette entreprise pharmaceutique installée aux portes de Gisors et qui fabrique depuis plus de quarante ans des injectables (32 millions par an).

Depuis 2007, au rythme des fusions, elle est passée des mains d'un groupe néerlandais (Organon), à celles d'un groupe américain (Shering Plough), lui-même racheté en 2009 par le géant pharmaceutique américain MERCK & Co par le biais de sa filiale française MSD.

Bien que ce groupe affiche une excellente santé financière (42 milliards de chiffre d'affaires, 12 milliards de profits, 5 milliards de dividendes servis aux actionnaires), il met en place un vaste plan de licenciements de 1000 à 1500 suppressions d'emploi au plan national.

Le 28 juin 2011, Guy EIFERMAN, Président Directeur Général de MSD France annonce aux salariés sa décision de se séparer de son site d'Eragny sur Epte sur lequel travaillent 350 salariés. Après une infructueuse période de recherche d'un repreneur non concurrentiel, une solution a été annoncée en novembre. Les groupes allemands B. BRAUN (client de MERCK & Co) et HELM, se sont proposé de sauvegarder 185 emplois.

Le 14 décembre, la direction de MSD a informé le personnel que le repreneur n'était plus intéressé et que par voie de conséquence MERCK & Co n'avait pas d'autre choix que l'arrêt des activités pharmaceutiques du site, accompagné de 246 licenciements.

Il est particulièrement indécent de voir une firme comme MERCK & Co s'asseoir sur le droit du travail français et fermer un établissement dont la masse salariale, dix millions d'euros, ne représente que quelques millièmes des dividendes reçus par les actionnaires.

Le groupe MERCK & Co a augmenté son bénéfice net de 67 % au premier trimestre 2012 avec 1,738 milliards de dollars. Ce groupe est en parfaite santé économique et financière.

Les salariés de MERCK & Co Eragny n'acceptent pas d'être sacrifiés et refusent les licenciements boursiers programmés par leur nouvel employeur. Après des mois de lutte, le comité d'entreprise a fait usage de son droit d'expertise et a fait appel à un cabinet spécialisé afin d'examiner les comptes et établir si les licenciements répondent bien à des motivations d'ordre économique. Devant les obstructions répétées de la direction à cette expertise, une plainte a été déposée au Tribunal de Nanterre duquel dépend le siège de la filiale française de MERCK & Co. Pour court-circuiter cette procédure, et contraindre les représentants du personnel à signer le plan de licenciements, MERCK & Co riposte en assignant ceux-ci devant le Tribunal de Beauvais, ce jour, lundi 4 juin 2012. Le collectif de défense du site qui regroupe salariés, syndicats, élus et citoyens soutient les représentants syndicaux dans leur action de défense de l'emploi et condamne les méthodes répressives du groupe MERCK & Co.

Les membres du collectif espèrent que des dispositions législatives seront adoptées en urgence par le Parlement pour mettre un terme à ces licenciements « boursiers » inacceptables. Aussi, je vous demande de recevoir en urgence une délégation des salariés de l'entreprise et du collectif de défense pour définir une stratégie de conservation du site de production et des emplois sous l'égide de votre ministère.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de ma considération distinguée.

M. LARMANOU

Maire de Gisors,  
Conseiller Général de l'Eure,  
Président du Collectif de défense  
de l'usine MERCK ORGANON  
d'Eragny sur Epte